

Réf: Dossier N° : 47876

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « REMCI »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 7è TRANCHE LOT 3934
ILOT 256, 22 BP 1375 ABJ 22**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 03 Avr. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « REMCI » .

Objet: Recherche, exploitation et commercialisation minière ; Prestations de services divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 7è TRANCHE LOT 3934
ILOT 256, 22 BP 1375 ABJ 22

GERANT: Monsieur BLAISE KINAMPINAN COULIBALY .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09045 du 03/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8109 du 03/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

